CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E58282** **VALABLE JUSQU'AU** **25/06/2027**

ÉDITÉ LE 20/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/06/1993

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/09/2022

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 436720056

Siret : 436 720 056 00049

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 4028036

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 57388881

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 57388881

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : SERRURERIE GENERALE AUXONNAISE

Sigle : SGA

QUARTIER DE LA GARE
9 ROUTE DU VILLAGE
21130 TILLENAY

Téléphone : 03 80 37 33 28 **Fax :**

Portable : 06 28 43 72 77

Responsabilité légale :
HOLDING SAUNIE (841 900 343) / SAUNIÉ 841 900 343 PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sga.astsecretariat@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 618 320 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	6	24/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/04/2026 14:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.